

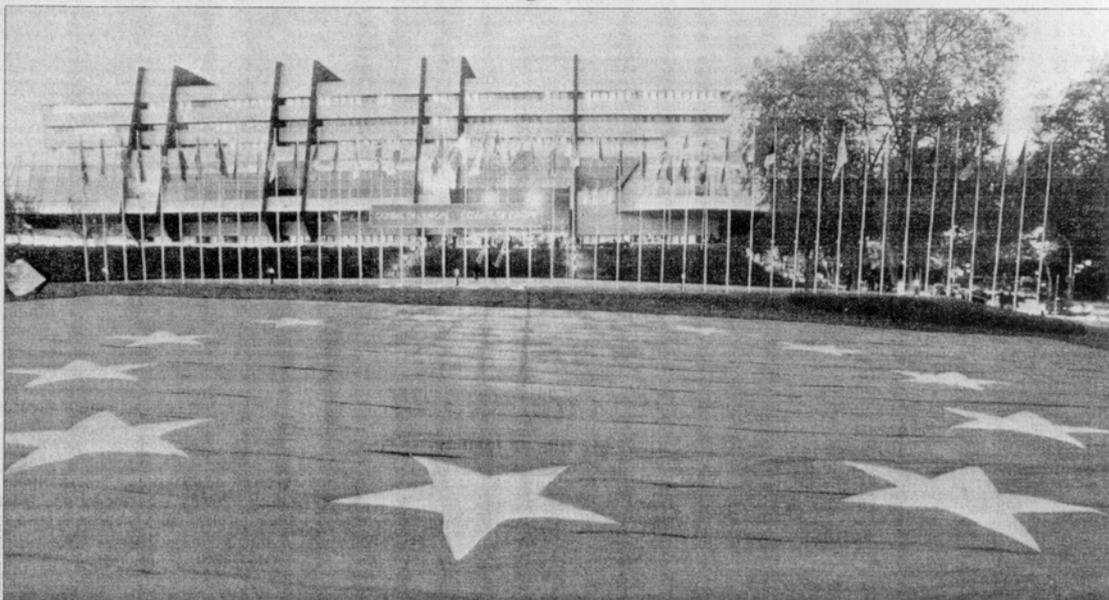
Sortir de la crise en Europe

Une année s'est écoulée depuis le référendum français sur le traité constitutionnel européen. En constatant la profondeur de la crise européenne actuelle, il serait tentant de se réfugier dans le pessimisme ambiant. Optons plutôt pour la lucidité et l'ambition. Car il est important et urgent de traiter les problèmes « structurels » qui ont contribué au rejet du traité. Ceux-ci correspondent à des tendances visibles depuis au moins une dizaine d'années, tendances qui dépassent le cadre français.

L'approfondissement et l'élargissement d'un certain nombre de « fractures » au sein de la société française, qu'elles soient générationnelle, socio-économique ou territoriale, entre le vote sur le traité de Maastricht en 1992 et celui de 2005, figurent parmi les éléments clés de l'analyse. Elles ne sont sans doute pas toutes transposables au niveau de l'Union mais elles révèlent, de manière inquiétante, que le citoyen perçoit le projet européen comme élitiste. Le malaise est profond et nous renvoie au cœur du questionnement identitaire sur la pertinence du niveau européen dans la globalisation.

Autre fait marquant du référendum français : des contrevérités énoncées jusqu'au bout de la campagne référendaire. La possibilité d'une renégociation facile et rapide en est bien sûr l'exemple le plus criant. La raison de ce débat faussé est liée au problème fondamental du projet européen, transversal à tous les autres : l'absence de délibérations démocratiques nationales sur les enjeux européens en dehors des périodes référendaires. L'espace public européen se construit sur des pratiques démocratiques encore défailtantes.

Face à ces tendances lourdes, la question de l'avenir de l'Union ne peut faire l'économie d'un constat. L'histoire de l'intégration européenne est à un tournant : celui de



Les institutions européennes à Strasbourg. L'avenir de l'Union passe par l'appropriation par les peuples des enjeux européens.

Gaëtane Ricard-Nihoul

Secrétaire générale de Notre Europe (1)

L'histoire de l'intégration européenne est à un tournant : celui de l'appropriation – lente, inexorable et indispensable – par les peuples des enjeux européens.

l'appropriation – lente, inexorable et indispensable – par les peuples des enjeux européens. Ignorer ce tournant démocratique et prôner le retour au huis clos diplomatique c'est, à terme, condamner le projet européen à la stagnation. Toute solution à apporter pour remédier au blocage actuel devra être jugée

à l'aune de cette question : est-elle susceptible de diminuer ou d'accroître l'éloignement du citoyen par rapport au projet d'unification européenne ?

Cela signifie, tout d'abord, que la poursuite du processus de ratification reste souhaitable. Elle est la seule façon de ne pas dévaloriser

les « oui » de 15 États et de donner la chance à tous les peuples de l'Union d'avoir un débat sur ce texte.

Ensuite, dans le même esprit, jeter aux oubliettes le projet de traité constitutionnel serait une erreur. N'oublions pas qu'il est le fruit du travail d'une Convention qui, malgré ses imperfections, était un progrès démocratique indéniable par rapport aux pratiques antérieures. C'est pourquoi, si la possibilité d'un second vote dans les pays qui ont rejeté le texte était définitivement écartée, la solution à privilégier serait celle d'un nouveau texte global, soit une version amendée du projet de traité. Et cette révision devrait être l'œuvre d'une Convention améliorée.

Enfin, il faudra que les États

membres parviennent à s'entendre sur l'organisation d'un moment de ratification commun.

S'étendre sur la méthode plutôt que sur le fond peut paraître surprenant. Mais le choix de la méthode est loin d'être anodin. Car ce « tournant démocratique » du début du XXI^e siècle pourrait être un mouvement aussi important pour l'intégration européenne que la pacification du continent engagée par les pères fondateurs au milieu du siècle dernier.

(1) Auteur de l'étude « Le « non » français du 29 mai : comprendre, agir » et de la note « Quel avenir pour le traité constitutionnel ? », toutes deux disponibles sur le site de : Notre Europe www.notre-europe.asso.fr